



Syndicat constructif et représentatif

Sommaire :

Page 1 : Edito – Le bout du tunnel ?

Page 2 : Fonds d'amélioration du cadre de travail – Les bons ouvrages de votre bibliothèque

Contact :

Syndicat National CFTC Finances Publiques
Bâtiment Condorcet –
6 Rue Louise WEISS –
75013 Paris
syndicat-national@cftc-dgfip.fr

Site internet :
<https://www.cftc-dgfip.fr>



Le bout du tunnel ?

Alors que les efforts de chacun et le bon niveau de vaccination semblaient porter leurs fruits, la fin d'année 2021 et le début 2022 se ressembleront tristement avec une aggravation de la situation sanitaire. Notre organisation suit cette évolution avec attention. 2021 aura vu la DGFIIP continuer imperturbablement sur les rails des réformes destructrices d'emplois, ou accompagnatrices de suppressions d'emplois selon votre lecture.

Quelle qu'elle soit, celle-ci reste tout aussi désabusée tant l'annonce de quelques 1500 nouvelles suppressions d'emplois pour 2022 ne fait qu'assombrir un horizon déjà bien terne.

Pour autant, tout espoir n'est pas perdu en ces premiers jours de 2022.

Le développement régulier de notre syndicat lui promet un bel avenir que nous abordons avec confiance et sérénité.

La CFTC est présente au sein de l'alliance avec la CFDT tant au ministère qu'à la DGFIIP. Elle participe aux travaux des Groupes de Travail et des Comités Techniques. Elle a ainsi participé à la DGFIIP à l'accord du 22 octobre qui, aussi imparfait soit-il, a le mérite d'exister et entend se poursuivre en 2022.

Puis la fin 2022 sera l'occasion donnée à tous les agents d'exprimer leurs choix lors des élections professionnelles du 8 décembre.

La CFTC tiendra sa place dans le paysage syndical. Elle compte sur vous tous pour rayonner plus encore, et pour faire en sorte que ses valeurs humaines de dialogue assoient sa

représentativité dans la fonction publique et au niveau national.

Malgré des temps difficiles, croyons en l'avenir !

Pour que vos projets progressent et que de belles avancées aboutissent, le syndicat national CFTC DGFIIP est prêt à relever les défis qui l'attendent avec vous. Notre force, c'est vous ! Et c'est ensemble que nous construirons l'avenir !



Le Bureau National du syndicat CFTC DGFIIP vous présente ses meilleurs vœux de santé et bonheur. Que l'épanouissement personnel, familial et professionnel vous accompagne tout au long de cette nouvelle année !





Fonds d'amélioration du cadre de travail

Suite à la signature du protocole d'accord sur la reconnaissance de l'engagement des agents en octobre dernier, les directions locales, attributaires d'un budget dans le cadre du fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents doivent maintenant plancher sur la mise en œuvre du dispositif.

Ce fonds doté de 10 M€ doit permettre de financer différents types d'actions en faveur de la qualité de vie au travail, mais également de l'écologie et des systèmes d'information. S'inspirant du privé, la DGFIP a décidé de s'intéresser au bien-être au travail dans un contexte où les agents de moins en moins nombreux sont de plus en

plus souvent en situation de mal-être. A l'heure où l'on sait que la direction réfléchit à des espaces de travail flexibles, *pour ne pas dire plus*, rationalisant le parc immobilier suite aux suppressions d'emplois et au déploiement du télétravail, il serait intéressant de connaître le retour de salariés du privé à qui on a déjà vendu du rêve.

Si création de postes « happiness manager », de bureaux « flex office », de salles « détente » certes modernes mais prises d'assaut pour au final se retrouver sur un coin de table loin du bruit, ou mise en place de séances de relaxation peuvent paraître très sympa... **Est-ce vraiment ce qui donne un sens au travail ?**

Pourtant, c'est bien le sens dans notre action quotidienne qui constitue une valeur « socle » dans le vaste ensemble contribuant au « bien-être au travail ». Lorsque tous les repères dans notre quotidien de travail sont petit à petit déstructurés, est-ce vraiment d'un espace cuisine/détente rénové dont nous avons le besoin le plus imminent ?

Pour la CFTC, l'amélioration des conditions de vie des agents passe avant tout par la confiance, l'autonomie, la reconnaissance, la fierté du travail ou encore l'équité... Oublier ces leviers, c'est manifestement passer à côté de l'objectif ! Les oublier sciemment et les remplacer, c'est mettre en place un écran de fumée !

Les bons ouvrages de votre bibliothèque

Après les Codes (voir notre article au numéro précédent de l'Edito) : les guides ! La DGAFP vient de publier, en couleur et avec des images, tableaux et infographies modernes sous la photo de madame la Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, un guide de 36 pages intitulé : **« Guide de la négociation collective dans la Fonction Publique d'Etat »** (Mode d'emploi de la conclusion d'accords collectifs).

Ce guide expose les apports des lois de transformation de la Fonction Publique de 2019. L'ordonnance 2021-176 du 17 février 2021 a créé un nouveau régime applicable en matière de négociation d'accords collectifs dans la Fonction publique. Cet ouvrage expose les différents niveaux dans lesquels la négociation d'accords collectifs peut se mettre en place. Il définit aussi les domaines ou sujets qui peuvent être négociés (en creux ceux qui en sont exclus). Il détermine également les parties prenantes à ces négociations en précisant à chaque niveau les conditions de représentativité syndicale : en clair qui peut prendre part à ces accords. Il précise les conditions d'initiative des négociations, soit par l'administration, soit par les organisations représentant au moins 50 % des personnels, le suivi de la mise en œuvre des accords conclus jusqu'à leur éventuelle dénonciation.

C'est dans le cadre exposé par ce guide qui vient de paraître que les accords du 22 octobre 2021 sur la reconnaissance de l'engagement des agents ont été conclus à la DGFIP.

La DGFIP dans son ensemble, administration et organisations syndicales ont une fois de plus donné l'exemple... à moins qu'ils n'aient seulement servi de cobayes.